

CHARTRE DU PARENT ACCOMPAGNATEUR

Les sorties scolaires ne peuvent pas se faire sans l'aide précieuse des parents accompagnateurs ; c'est pourquoi nous vous proposons quelques règles d'or pour que les sorties scolaires se passent dans les meilleures conditions.



Mon rôle :

J'accompagne un groupe d'enfants en sortie en fonction des consignes données par l'enseignant. Il me fait confiance pour intervenir auprès des enfants du groupe qu'il m'a confié. L'enseignant reste à tout moment responsable des enfants.

J'assure la sécurité

Si un groupe m'a été confié, j'identifie chaque enfant dont je suis responsable et je m'assure que les enfants m'ont bien identifié(e). Vérifier régulièrement que mon groupe est au complet et rester en permanence avec le groupe qui m'a été confié.

Dans la rue, je m'assure que le rang reste serré et se déplace correctement côté habitation et non côté chaussée. Être particulièrement vigilant en traversant les rues.

Dans le car , je vérifie que les enfants sont bien attachés.

Je ne prends aucune initiative sans en informer l'enseignant.

Je fais respecter les consignes, le calme ainsi qu'une tenue correcte des élèves.

Si un enfant outrepassé les règles, je peux en informer l'enseignant.

Si un enfant se blesse ou ne se sent pas bien, je dois en informer l'enseignant.

Je montre l'exemple

J'accompagne le groupe classe ou un groupe d'enfants et pas uniquement mon enfant. Mon attitude est la même avec tous les enfants de la classe ou du groupe, (y compris si mon propre enfant en fait partie). Mon langage et mon comportement doivent être exemplaires à l'égard de tous les enfants, sans exception.

Je ne propose aucun aliment (y compris des friandises), ni à mon enfant, ni aux autres enfants (il peut y avoir des risques d'allergies alimentaires).

Je ne fume pas en présence des élèves.

Je respecte, sans les commenter, les consignes ou les décisions de l'enseignant.

Je respecte la vie privée des enfants

Sauf accord de l'enseignant, je ne suis pas autorisé(e) à photographier ou à filmer (respect du droit à l'image des enfants, comme des adultes - article 9 du code civil)

Je garde confidentielle toute information portée à ma connaissance lors de la sortie ou de l'activité.

Merci à tous !